

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/35/L.32/Rev.1

20 novembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS



Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 44 de l'ordre du jour

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS DE LA
DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Chypre, Congo, Cuba, Egypte,
Equateur, Ghana, Guyane, Inde, Indonésie, Jamaïque, Mali, Mexique,
Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, Roumanie, Sénégal, Soudan, Sri Lanka,
Venezuela, Yougoslavie et Zaïre : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Ayant examiné l'application des recommandations et décisions adoptées à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement,

Rappelant ses résolutions S-10/2 du 30 juin 1978 et 34/83 C du 11 décembre 1979,

Ayant conscience que le désarmement général et complet est désormais reconnu comme une tâche impérative et d'une urgence extrême pour la communauté internationale et que tous les peuples du monde ont un intérêt vital à voir aboutir les négociations sur le désarmement,

Considérant qu'il est impératif de faire des progrès réels dans toutes les négociations sur des questions de désarmement,

Réaffirmant que les Nations Unies ont un rôle cardinal et une responsabilité de premier plan à assumer dans le domaine du désarmement,

Notant avec satisfaction que la première session extraordinaire consacrée au désarmement a abouti à associer davantage les Etats Membres aux efforts déployés pour arrêter la course aux armements et pour amorcer un processus de désarmement authentique,

Exprimant aussi sa satisfaction de ce que des premiers résultats ont été obtenus dans l'application des recommandations et décisions adoptées à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, principalement par une revitalisation considérable du mécanisme multilatéral de désarmement,

Profondément préoccupée cependant par la poursuite de la course aux armements et en particulier de la course aux armements nucléaires, qui constitue une menace toujours plus grave pour la paix et la sécurité internationales,

Appelant l'attention sur les tâches énoncées dans la Déclaration sur la deuxième Décennie du désarmement qui demande une intensification des efforts du Comité du désarmement et autres organes appropriés,

Soulignant la nécessité d'une promotion du développement en renforçant et en intensifiant la coopération internationale en vue du désarmement général et complet tel que l'a défini l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement,

Notant avec inquiétude que l'application des mesures énoncées dans le Programme d'action figurant dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pas encore donné de résultats concrets,

1. Exprime sa profonde préoccupation devant la poursuite de la course aux armements, et en particulier de la course aux armements nucléaires, et devant l'augmentation constante des budgets militaires, qui ont des conséquences néfastes et constituent une menace toujours plus grave pour la paix et la sécurité internationales et qui risquent d'entraver le développement des pays, en particulier des pays en développement;
2. Prie instamment tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres grandes puissances militaires, de prendre immédiatement des mesures pour arrêter réellement la course aux armements, en inverser l'évolution et réaliser le désarmement;
3. Leur demande instamment aussi d'intensifier leurs efforts pour faire aboutir les négociations en cours au sein du Comité du désarmement et d'autres instances internationales en ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux efficaces conformément aux priorités du Programme d'action énoncé dans la section III du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement;
4. Recommande que le Comité du désarmement concentre ses efforts sur les questions de fond et les questions prioritaires de son ordre du jour en vue de parvenir à des résultats tangibles;
5. Exprime sa conviction que l'une des contributions les plus importantes pour la préparation de la session extraordinaire qui doit se tenir en 1982 sera de réaliser des progrès tangibles dans l'application du Programme d'action;
6. Demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action qui ait ou soit susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'application des recommandations et décisions pertinentes de la première session extraordinaire consacrée au désarmement;

/...

7. Invite tous les Etats qui participent, hors du cadre des Nations Unies, à des négociations sur le désarmement ou la limitation des armements à informer l'Assemblée générale des résultats de ces négociations conformément aux dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement;

8. Demande également à tous les Etats qui participent, hors du cadre des Nations Unies, à des négociations sur le désarmement ou la limitation des armements, de donner suite aux résultats de ces négociations afin de créer des conditions favorables à de nouveaux progrès;

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session une question intitulée "Application des recommandations et décisions de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement".
